



Loyer en cas de propriété commune

Par **Skynet**, le **12/03/2009** à **11:57**

Bonjour,

ma compagne est en cours de divorce, une conciliation précise que son ex-mari doit payer les frais (crédit, taxes...) de leur propriété commune en travaux jusqu'ici. Il compte s'y installer avec sa nouvelle compagne et 2 co-locataires. Peut-elle demander un loyer et si oui quelle est la procédure ?

Merci d'avance,

Bien cordialement,

Jean-Louis

Par **Upsilon**, le **13/03/2009** à **10:20**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Tout dépend de la période dans laquelle le divorce se trouve. Le jugement de divorce a-t'il été rendu? Une ordonnance de non-conciliation peut être ?

Cordialement,

Upsilon.